



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**Arrêté n° DRCL-BFL-2017250-001**

**Signé par**

**Wassim KAMEL, Secrétaire général par intérim de la Préfecture d'Eure-et-Loir**

**le 7/9/2017**

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau des Finances Locales**

**Arrête portant décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes de la communauté de communes du Perche Gouët**





PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**PRÉFECTURE**

Direction des Relations avec les Collectivités Locales (DRCL)

Bureau des Finances Locales (BFL)

Affaire suivie par : M. Hervé GAUDET

Tél. : 02 37 27 71 34

Fax : 02 37 27 72 59

Méil : [herve.gaudet@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:herve.gaudet@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté portant décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes de la communauté de communes du Perche Gouët**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-26,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2004-1190 du 6/12/2004 portant création de la communauté de communes du Perche Gouët,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-364-3 du 29/12/2016 mettant fin à l'exercice des compétences de cette communauté de communes, et prévoyant un sursis à la dissolution pour les seuls besoins de la liquidation dans les conditions prévues à l'article L 5211-26 déjà cité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-150-1 du 30/5/2017 portant nomination de Mme Marie Augros, Inspectrice des finances publiques, en qualité de liquidatrice de la communauté de communes,

Vu les propositions de Mme Marie Augros,

Considérant que la mise en œuvre de la liquidation nécessite de modifier les budgets suivants, adoptés le 11/4/2017 :

- budget principal,
- budget annexe du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- budget annexe du parc d'activités de la Croix verte,
- budgets annexes du parc d'activités Villoiseau (1ère et 2° tranche),

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Dreux, Secrétaire général par intérim,

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Une somme de 15 029,99 € est ajoutée aux dépenses de la section d'investissement du budget principal, au titre des dépenses restant à mandater.



Place de la République – CS 80537 – 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9 h 00-12 h 30 / 14 h 00-16 h 30 (le vendredi : 16 h 00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr), rubrique « Démarches administratives »

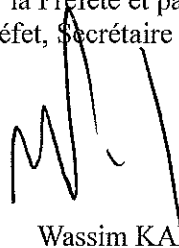


Article 2 : Les budgets désignés ci-dessus font l'objet des modifications mentionnées dans les états joints en annexe.

Article 3 : Le budget principal et le budget SPANC font l'objet des modifications de l'article 6541 (créances éteintes) indiquées dans les états joints en annexe, au titre des créances annulées par la commission de surendettement des particuliers d'Eure-et-Loir.

Article 4 : M. le Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir et M. le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,  
Pour la Préfète et par délégation,  
Le Sous-Préfet, Secrétaire général par intérim,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Wassim KAMEL', written over a faint circular stamp.

Wassim KAMEL

Comm. Inter. Perche-Gouët  
de la  
Perche-Gouët

**Proposition de modification des budgets de la Communauté de Communes du Perche-Gouët dans le cadre de la dissolution.**

Dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes des budgets de liquidation de la CC Perche-Gouët, Marie AUGROS, en sa qualité de liquidatrice de la communauté de communes propose les modifications budgétaires suivantes :

**Budget principal :**

Dépenses : - article 673 + 3 600,00 €  
- article 6251 + 1 000,00 €  
- article 2041411 - 8 975,34 €  
- article 2152 + 7 667,34 €  
- article 2183 + 1 308,00 € (dans le cadre de la modification des RAR)

Recettes : - article 7478 + 4 600,00 €

**Budget SPANC :**

Dépenses : - article 678 - 2,00 €  
- article 658 + 2,00 €

**Budget Parc d'activités Croix Verte :**

Dépenses : - article 658 + 1,00 €

Recettes : - article 002 + 23 884,63 €

Le budget sera en sur-équilibre avec la reprise du résultat.

**Budget Parc d'activités Villoseau 1ère tranche :**

Recettes : - article 758 - 1,36 €  
- article 002 + 1,36 €

**Budget Parc d'actvités Villoseau 2è tranche :**

*Dépenses* : - article 002            + 1,49 €

*Recettes* : - article 002            - 1,49 €

              - article 774            + 1,49 €

              - article 758            + 1,49 €



AUGROS Marie  
Liquidatrice de la Communauté de communes  
du Perche-Gouët



**Proposition de modification des budgets de la Communauté de Communes du Perche-Gouët dans le cadre de la dissolution.**

Dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes des budgets de liquidation de la CC Perche-Gouët, Marie AUGROS, en sa qualité de liquidatrice de la communauté de communes propose les modifications budgétaires suivantes :

**Budget principal BC265 :**

*Dépenses* : - article 6541 + 130 €

*Recettes* : - article 7718 + 130 €

**Budget principal BC275 :**

*Dépenses* : - article 6541 + 150 €  
- article 673 + 103 €

*Recettes* : - article 7718 + 150 €  
- article 7068 +103 €

AUGROS Marie  
Liquidatrice de la Communauté de communes  
du Perche-Gouët





Brou, le 21/8/2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Centre des Finances Publiques

Trésorerie de Brou

pl de l'hôtel de ville

28160 Brou

02-37-47-01-86

Courriel : [t028010@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t028010@dgfip.finances.gouv.fr)

Fermé au public le Lundi

Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et fermé au public l'après-midi

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Joris Lepape

Téléphone : 02-37-47-01-86

[Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr)

Madame le liquidateur de la  
communauté de communes du Perche Gouet

Référence : Etat des créances éteintes 1/2017

compte budgétaire 6542

Monsieur le Maire

Je vous sou mets cet état n° 2641070231 de non valeurs d'un montant total de 401,39 euros pour exécution budgétaire après délibération.

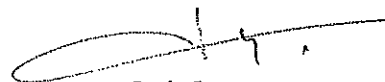
Il regroupe uniquement des dettes éteintes ( suite à Clôture pour insuffisance d'actif ou effacement de dettes ordonnance du TI ).

Je me permets de vous indiquer que **le mandat sera à émettre à l'article 6542** « créances éteintes »

Restant à votre disposition

Veillez, agréer, Madame le Liquidateur , mes salutations distinguées.

Le Trésorier



Joris Lepape



Brou, le 31/8/2017

Madame le liquidateur de la  
communauté de communes du Perche Gouet

**BUDGET PRINCIPAL**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Centre des Finances Publiques  
Trésorerie de Brou  
pl de l'hôtel de ville  
28160 Brou  
02-37-47-01-86  
Courriel : [t028010@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t028010@dgfip.finances.gouv.fr)  
Fermé au public le Lundi  
Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h00  
Mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et fermé au public l'après-midi

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Joris Lepape  
Téléphone : 02-37-47-01-86  
[Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr)

Référence : Etat des créances irrécouvrables 2/2017  
6541

compte budgétaire

Madame la liquidatrice

Je vous sou mets cet état n° 2760120231 de non valeurs d'un montant total de 129,55 euros pour exécution budgétaire après délibération.

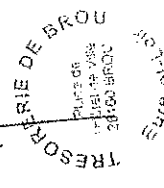
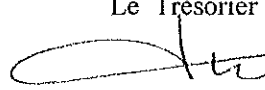
Il regroupe uniquement des dettes irrécouvrables.

Je me permets de vous indiquer que le mandat sera à émettre à l'article 6541 « créances irrécouvrables »

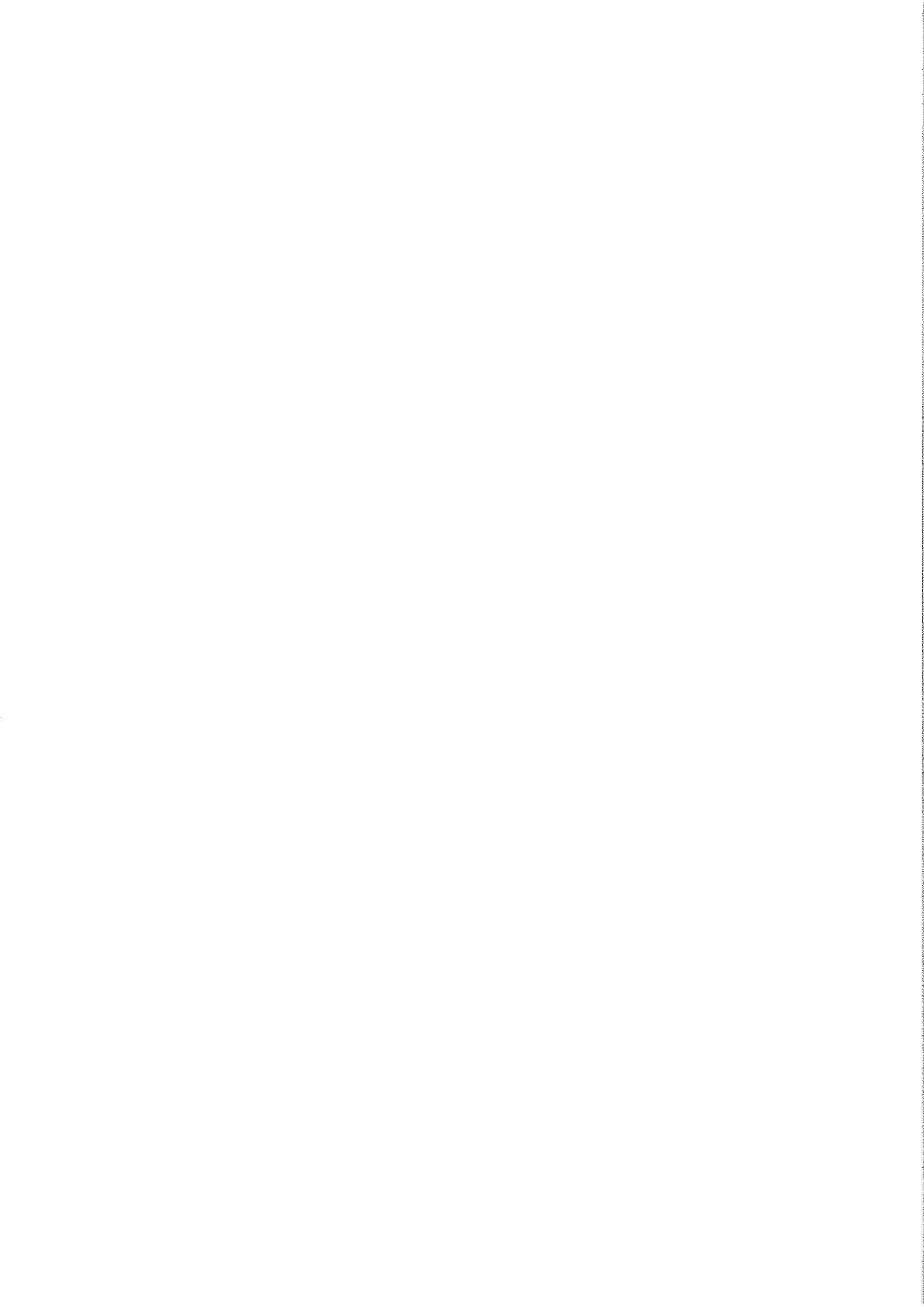
Restant à votre disposition

Veillez, agréer, Madame mes salutations distinguées.

Le Trésorier



Joris Lepape



Brou, le 31/8/2017

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
Centre des Finances Publiques  
Trésorerie de Brou  
pl de l'hôtel de ville  
28160 Brou  
02-37-47-01-86  
Courriel : [t028010@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t028010@dgfip.finances.gouv.fr)  
Fermé au public le Lundi  
Mardi et jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 16h00  
Mercredi et vendredi de 8h45 à 12h00 et fermé au public l'après-midi

Madame le liquidateur de la  
communauté de communes du Perche Gouet

SPANC

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Joris Lepape  
Téléphone : 02-37-47-01-86  
[Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Joris.lepape@dgfip.finances.gouv.fr)

Référence : Etat des créances irrécouvrables 3/2017  
6541

compte budgétaire

Madame la liquidatrice


Je vous soumetts cet état n° 2765550231 de non valeurs d'un montant total de 142,08 euros pour exécution budgétaire après délibération.

Il regroupe uniquement des dettes irrécouvrables.

Je me permets de vous indiquer que **le mandat sera à émettre à l'article 6541** « créances irrécouvrables »

Restant à votre disposition

Veillez, agréer, Madame mes salutations distinguées.

Le Trésorier  
  
Joris Lepape  
